

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 1/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom : **PROTECT VERRE ET CERAMIQUE**
 Code produit : **NFH9**
 Code UFI : **A déterminer**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie :
 Produit pour revêtement
 Prêt à l'emploi
 Produit de traitement de surface non métallique (REACH PC15)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Raison sociale : **NANO PROTECTION**
 Adresse : **4 rue du Grand Ballon**
68127 NIEDERENTZEN
 Téléphone : **+ 33 (0)9 87 67 27 53** E-mail : info@nano-protection.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (Société/Organisme : INRS - <http://www.centres-antipoison.net>)
 +33 (0)3 83 32 36 36 (Centre anti-poison – www.centres-antipoison.net)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations

Dangers physiques :

Liquide inflammable, catégorie 2 (Flam. Liq. 2, H225)

Dangers pour la santé :

Lésions oculaires graves, irritation oculaire, catégorie 2 (Eye Dam. 2, H319)

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement CLP 1272/2008/CE et ses adaptations :



Pictogramme(s) de danger :

SGH02

SGH07

Mention d'avertissement :

Danger

Composant(s) à indiquer :

Aucun

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)			Page 2/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023	Date de création 18/03/2015
	Société : NANO PROTECTION			

Mentions de danger :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
 P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
 P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
 P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Mentions supplémentaires : /
 Etiquetage supplémentaire : /

2.3. Autres dangers

Pas d'informations disponibles.

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet.

3.2. Mélanges

Substances apportant un danger :

Ingrédients	Index	N° CAS	N° CE	REACH / Enregistr.	Règlement 1272/2008/CE			% (m/m)
					Codes Classes Danger	Fact. M	Code Mentions Danger	
Ethanol	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43-	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2	/	H225 H319	x > 90,0
Butanone	606-002-00-3	78-93-3	201-159-0	01-2119457290-43-	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	/	H225 H319 H336 EUH066	0,0 < x < 5,0
Tetraethyl silicate	014-005-00-0	78-10-4	201-083-8	/	Flam. Liq. 3 Eye Irrit. 2 Acute Tox. 4 ETA = 1,5 mg/l STOT SE 3	/	H226 H319 H332 H335	0,0 < x < 4,0
Acide sulfurique*	016-020-00-8	7664-93-9	231-639-5	01-2119458838-20	Met. Corr. 1 Skin Corr. 1A	/	H290 H314	0,0 < x < 0,1

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 3/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

*Limites de concentrations spécifiques : Skin Corr. 1A : H314, C \geq 15 %
 Skin Irrit. 2 : H315, 5 % \leq C < 15 %
 Eye Irrit. 2 : H319, 5 % \leq C < 15 %

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vousappelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas de projections ou de contacts avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

En cas de projections ou de contacts avec la peau :

Enlever tout vêtement souillé.

Laver soigneusement à l'eau, rincer abondamment.

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

En cas d'exposition par inhalation :

Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Appeler un médecin. Rincer soigneusement la bouche à l'eau puis cracher.

Ne pas faire vomir.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation respiratoire – en cas d'inhalation -.

Irritation oculaire, rougeurs, larmes – en cas de contact avec les yeux -.

Rougeurs, démangeaisons, sécheresse cutanée – en cas de contact avec la peau -.

Nausées, vomissements, diarrhées, inconfort gastrique – en cas d'ingestion -.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu.

Traitementsymptomatique.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés :

- Mousse résistant à l'alcool
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre chimique (poudre sèche)
- Eau pulvérisée
-

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 4/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

- Jet d'eau concentré

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Dégagement possible de composés de type CO_x, SO_x.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air : création possible d'un retour de flamme sur une importante distance.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome.

Autres informations

Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les vapeurs.

Refroidir les emballages à proximité des flammes.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation suffisante. Ne pas fumer.

Eviter de respirer les vapeurs/brouillards.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Pour les secouristes :

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Éliminer les sources d'inflammation. Refroidir les containers exposés et les évacuer si cela est possible.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement :

Contenir le déversement.

Méthodes pour le nettoyage :

Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, gel de silice, terre, vermiculite, agglomérant universel...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel anti -déflagrant.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau, puis rincer à l'eau.

Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 5/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Manipuler à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent le long du sol. Elles peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Mise à la terre / liaison equipotentielle du matériel de réception.

Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la chaleur et éloigné de substances oxydantes.

Eloigner de toute source d'inflammation.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange à utiliser pur, pour la protection du verre et de la céramique. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas déterminées pour le mélange.

|| Pour les composants :

Ethanol

VLEP 8 heures = 1 000 ppm / 1 900 mg/m³ (France)

VLCT 15 min.= 5 000 ppm / 9 500 mg/m³ (France)

VLEP 8 heures = 200 ppm / 600 mg/m³ (France/UE)

VLCT 15 min.= 300 ppm / 900 mg/m³ (France/UE)

VLEP = 5 ppm / 44 mg/m³ (France/EU)

VLEP = 0,05 mg/m³ – fraction thoracique - (France/EU)

VLCT = 3 mg/m³ (France)

Données issues de la base de données Gestis et de l'INRS.

|| Autres données pour Butanone-2 CAS 78-93-3 :

DNEL/DMEL (travailleurs)

Effets systémiques long terme - cutanée 1 161 mg/kg pc/jour

Effets systémiques long terme - inhalation 600 mg/m³

Effets systémiques court terme - inhalation 900 mg/m³

DNEL/DMEL (population générale)

Effets systémiques long terme - inhalation 106 mg/m³

Effets systémiques court terme - inhalation 450 mg/m³

Effets systémiques long terme - cutanée 412 mg/kg pc/jour

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 6/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

Effets systémiques long terme - oral **31 mg/kg pc/jour**

Données issues de bases de données européennes, de documents fournisseur.

Autres données pour Ethanol CAS 64-17-5 :

DNEL/DMEL (travailleurs)

Effets systémiques long terme - cutanée	343 mg/kg
Effets systémiques long terme - inhalation	950 mg/m ³
Effets locaux court terme – inhalation	1900 mg/m ³

DNEL/DMEL (population générale)

Effets systémiques long terme - inhalation	114 mg/m ³
Effets locaux court terme – inhalation	950 mg/m ³
Effets systémiques long terme - cutanée	206 mg/kg
Effets long terme - oral	87 mg/kg poids/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,96 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,79 mg/l
PNEC aqua (intermittents)	2,75 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol	0,63 mg/kg sol sec
----------	--------------------

PNEC (Prédateurs)

PNEC Empoisonnement secondaire	0,38 - 0,72 g/kg d'aliment
--------------------------------	----------------------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	580 mg/l
--------------------------	----------

Données issues de bases de données européennes, de documents fournisseur.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique :

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements et des endroits où les vapeurs peuvent se former.

Mesures de protection individuelle :

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Protection respiratoire :

Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Protection des mains :

Se laver les mains après manipulation.

En cas de manipulation prolongée/répétée, il est recommandé de porter des gants conformes à la norme NF EN 374.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Protection des yeux :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN 166.

Protection de la peau et du corps :

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection adaptés.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 7/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Protection contre les risques thermiques :

Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|| 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Caractéristique
Point de fusion / point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz) :	Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non disponibles
Point éclair :	<14°C
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible
Température de décomposition :	Non concerné
pH :	Non concerné
Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Soluble
Solubilité dans les solvants organiques :	Non disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	0,79
Densité de vapeur :	Non disponible
Caractéristique des particules	Non concerné

|| 9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Liquide et vapeurs très inflammables.

Autres caractéristiques de sécurité :

Pas d'autres données disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le mélange est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former un mélange explosible avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter d'exposer le produit à la chaleur, au soleil, près de sources chaudes, d'étincelles ...

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 8/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors d'une combustion, la décomposition thermique peut générer des émissions de substances dangereuses.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|| 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë :

Orale :	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cutanée :	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation :	ETA mel = 37,5 mg/l Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tetraethyl silicate	ETA = 1,5 mg/l

Corrosion cutanée / irritation cutanée :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En cas de contacts prolongés/répétés, le mélange peut dessécher la peau, provoquer des rougeurs.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire / cutanée :

Cutanée	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction / fertilité :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 9/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

Toxicité spécifique pour un organe cible :

- Exposition unique : Pas de données disponibles.
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Exposition répétée : Pas de données disponibles.
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

- Pas de données disponibles.
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

|| 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

- Pas de données disponibles.

Autres informations :

- Pas d'autres données disponibles.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les composants du mélange cités en Section 3.2 ne sont pas classés dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Le mélange est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour le mélange.

Les substances listées en Section 3.2 ne sont pas considérées comme PBT/vPvB.

|| 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'utilisation du produit.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 10/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

Généralités :

- Eviter les écoulements dans l'environnement.
- Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
- Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit :

- Ne pas éliminer le produit pur dans les égouts. Le produit peut être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage :

- Réemploi de l'emballage interdit. L'emballage ne doit pas être jeté dans les poubelles ménagères.
- Les emballages vides contiennent des résidus de mélange inflammable et des vapeurs : ils présentent un risque d'incendie.
- Ils doivent être éliminés avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

- Transport par route (ADR/RID) : UN 1993
- Transport maritime (IMDG) : UN 1993
- Transport aérien (IATA/DGR) : UN 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

- Transport par route (ADR/RID) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient Ethanol, Butanone)
- Transport maritime (IMDG) : FLAMMABLE LIQUIDE, N.O.S. (Contains Ethanol, Butanone)
- Transport aérien (IATA/DGR) : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Contains Ethanol, Butanone)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Transport par route (ADR/RID) : 3
- Transport maritime (IMDG) : 3
- Transport aérien (IATA/DGR) : 3

14.4. Groupe d'emballage

- Transport par route (ADR/RID) : II
- Transport maritime (IMDG) : II
- Transport aérien (IATA/DGR) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

- Transport par route (ADR/RID) : Non
- Transport maritime (IMDG) : Non
- Transport aérien (IATA/DGR) : Non

|| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

|| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'informations disponibles

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 11/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
	Société : NANO PROTECTION	Date de création 18/03/2015	

15.1. Réglementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)

Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : 4331

Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

Des composants sont cités

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux : N° d'entrée 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées dans les sections 2 et 3 :

H225 :	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 :	Liquide et vapeurs inflammables.
H290 :	Peut être corrosif pour les métaux.
H332 :	Nocif par inhalation.
H314 :	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 :	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 :	Peut irriter les voies respiratoires.
H336 :	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des classes et catégories de danger citées dans les sections 2 et 3 :

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable – Catégorie de danger 2 -
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable – Catégorie de danger 3 -
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux – Catégorie de danger 1 -
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie de danger 4 -
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves, irritation oculaire – Catégorie de danger 2 -
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée – Catégorie de danger 1A -
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, après une exposition unique - Catégorie de danger 3 -
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, après une exposition unique - Catégorie de danger 3 -

Signification des abréviations et acronymes :

AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
AOEL	Niveau d'exposition acceptable pour l'opérateur
ARfD	Dose de référence aiguë

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 12/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
		Date de création 18/03/2015	

Société : NANO PROTECTION

ETA	Estimation de Toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CAS	Chemical Abstracts Service number
CEb50	Concentration d'une substance produisant 50 % d'effet sur la biomasse algale
CEr50	Concentration d'une substance produisant 50 % d'effet sur la croissance algale
DJA	Dose journalière acceptable
DMEL	Dose dérivée d'exposition minimale
DNEL	Dose dérivée sans effets
DSENO	Dose sans effet observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
EN	European standard
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Koc	Coefficient d'absorption
LC50	Concentration Létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose Létale pour 50% de la population testée (dose létale médiane)
NOAEL	Dose sans effet néfaste
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PNEC	Concentration prédictive sans effets sur l'environnement
PBT	Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique
Pow	Coefficient de partition n-octanol/eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
S.A.	Substance Active
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	Substances extrêmement préoccupantes
VLEP	Valeur limite d'exposition professionnelle
VLCT (VLE)	Valeur limite d'exposition professionnelle court terme
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable

Information complémentaire :

La classification du mélange Protect Verre et Céramique a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Modifications par rapport à la précédente version :

Il s'agit de la version 04 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Les modifications sont signalées dans la marge à gauche, par un double trait.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Informations supplémentaires

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués, à la date indiquée.

Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (878/2020/CE)		Page 13/13
	Nom : PROTECT VERRE ET CERAMIQUE	Version N° : 04	Date de révision 01/12/2023
		Date de création 18/03/2015	

Société : NANO PROTECTION

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés.